

CNSNMM

1848 Route des Pessettes
39220 PREMANON

Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM

Route des Pessettes
39 220 PREMANON

C.C.T.P

Lot N°05 SERRURERIE METALLERIE

04 mai 2026

ARCHITECTE

Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Email : bouhand.catherine@orange.fr

Cahier des clauses techniques particulières

CNSNMM - Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM
Route des Pessettes 39 220 PREMANON
ARCHITECTE Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Lot N°05 SERRURERIE METALLERIE

Sommaire

A SERRURERIE METALLERIE	3
05.1 GENERALITES	3
05.1.1 Préambule	3
05.1.2 Objet et connaissance des travaux	3
05.1.3 Obligation de l'entrepreneur	3
05.1.4 Documents Techniques Contractuels	3
05.2 ESCALIERS METALLIQUE	3
05.2.1 Escalier métallique industriel	3
05.3 GARDE-CORPS ET RAMPES METALLIQUES	4
05.3.1 Garde-corps thermolaqué	4

A SERRURERIE METALLERIE

05.1 GENERALITES

05.1.1 Préambule

05.1.1.1 1 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

05.1.2 Objet et connaissance des travaux

05.1.2.1 1 Description succincte des travaux

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent en la rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM situé Rue des Pessettes - 39220 PREMANON

05.1.3 Obligation de l'entrepreneur

05.1.3.1 1 Lot traité global et forfaitaire

Le présent lot est traité à prix global et forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans de l'architecte et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif et quantitatif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans ou descriptif.

05.1.3.1 2 Lecture du bordereau

L'entrepreneur devra établir ses quantités en fonction du C.C.T.P., les quantités portées dans le présent document sont fournies à titre indicatif pour renseignement sur la consistance du projet, celles-ci n'ayant aucune valeur contractuelle. Dans le cas où celles portées sur le présent bordereau ci-joint sont utilisées, elles seront réputées avoir été vérifiées par l'entrepreneur et ne pourront en aucun cas être contestées.

05.1.4 Documents Techniques Contractuels

05.1.4.1 1 D.T.U., note générale (privé)

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le règlement sanitaire duquel relève la ville de Prémanon 39220
- Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques subvisés.
- Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés privés.
- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités. * Le résultat de la campagne de sol. * Le permis de construire. * La note de sécurité. * Le rapport du bureau de contrôle.

05.1.4.1 2 Liste des D.T.U.

... et plus particulièrement les documents suivants :

- DTU 32.1 : Charpente en acier
- DTU 32.2 : Charpente en alliage d'aluminium.
- DTU 37.1 : Menuiserie métallique.
- DTU 39: Vitrerie.
- DTU 59.1 : Peinturage.

05.1.4.1 3 Liste des fascicules et normes.

- FASCICULE 4, titre III : Aciers laminés pour constructions métalliques.
- FASCICULE 4, titre IV : Rivets en acier et boulonnerie pour constructions métalliques.
- NORMES : NF P 01.012 et NF P 01.013 : règles de sécurité relatives au dimensionnement des garde-corps et rampes d'escalier.

05.1.4.1 4 Liste des règles de calcul

- DTU AI : Règles de conception et de calcul des charpentes en alliage d'aluminium.
- DTU sécurité : Règles de calcul des constructions en éléments à parois minces en acier.
- FA : Méthodes de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier et annexe.
- Normes relatives à l'accessibilité des personnes handicapées, arrêté du 24 août 2006 et arrêtés suivants.

05.2 ESCALIERS METALLIQUE

05.2.1 Escalier métallique industriel

Fourniture et pose d'un escalier métallique avec marches caillebotis fixé sur deux limons suivant plans architecte et constitué de la façon suivante :

- Limons métalliques (profilé UPN ou tubulaire selon calculs entreprise) et équerres soudés

pour pose des emmarchements (section à déterminer par entreprise).

- Fixation limons par platine métallique sur panne bois du palier d'arrivée compris toutes sujétions de fixation sur structures section selon calcul à charge de la présente entreprise. Détail de fixation ou renforts à définir avec le charpentier. Fixation en partie basse sur massif béton existant, compris fixation mécanique inox ou scellement chimique.

- Marches portantes acier galvanisé sans contremarches en caillebotis métallique galvanisé.

Les marches seront fixées par en-dessous par boulons inox sur limons intérieurs et extérieurs

L'ensemble réalisé en acier galvanisé, l'exécution devra être de qualité et destinées à être apparente

Dimensions selon plans architecte : Droit

05.2.1 1 Escalier métallique

Dimensions à confirmer :

hauteur à monter 1.80 m

largeur escaliers 1.00 ml

05.3 GARDE-CORPS ET RAMPES METALLIQUES

05.3.1 Garde-corps thermolaqué

Fourniture et pose d'un garde-corps droit ou rampant suivant localisation en acier thermolaqué, constitué de la façon suivante :

Lisse supérieure en tube de diamètre 50mm

- 2 lisses intermédiaires horizontales

- remplissage avec un barreaudage verticale diamètre 20mm et d'entre axe 11 cm

- Montants en tube de 50mm de diamètre disposés tous les 1,30 ml environ fixé dans l'ossature bois, détail de fixation et renfort si nécessaire à voir avec le charpentier en charge de la structure bois

- plan de principe avant réalisation à soumettre à l'architecte avant exécution

- Toutes sujétions de pose et de mise en œuvre.

Ensemble suivant norme NF P01-012 Dimensionnement des garde-corps NF P01-013 Essais : méthodes et critères NF P06-001 Charges d'exploitation des bâtiments ou équivalent

05.3.1 1 Garde-corps thermolaqué droit à barreaudage vertical

Localisation :

Balcon et palier des logements

05.3.1 2 Garde-corps thermolaqué rampant à barreaudage vertical

Localisation :

Pour escaliers accès logements